

Séance extraordinaire (BUDGET)

Tenue le 4 décembre 2023

à 19 h 15

à l'édifice municipal

Sont PRÉSENTS à cette séance :

Monsieur le Maire	Hervé Simard
Mesdames les conseillères	Caroline Chayer
	Janic Gagnon
Messieurs les conseillers	Samuel Choquette
	Grégoire Girard
	Claude Paquet

Est absent à la séance

Monsieur le conseiller	Jean Simard
------------------------	-------------

Est également présente :

Nancy Girard directrice générale et greffière-trésorière

ORDRE DU JOUR

- 1 **Vérification du quorum et lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 2 **Adoption des procès- verbaux**
- 2.1 Aucun
- 3 **Lecture et adoption des comptes du mois**
- 3.1 Aucun
- 4 **Lecture de la corespondance**
- 4.1 Aucun
- 5 **Administration**
- 5.1 Lecture, explications et adoption des prévisions budgétaires 2024
- 6 **Travaux publics**
- 6.1 **Aucun**
- 7 **Hygiène du milieu**
- 7.1 Aucun
- 8 **Urbanisme**
- 8.1 Aucun
- 9 **Sécurité publique**
- 9.1 Aucun
- 10 **Loisirs culture tourisme et vie communautaire**
- 10.1 Aucun
- 11 **Rapport des comités et informations**
- 11.1 Aucun
- 12 **Affaires diverses**
- 13 **Période de questions**
- 14 **Levée de l'assemblée**

227-12-2023

- 1 **Vérification du quorum et lecture et adoption de l'ordre du jour**
Il est proposé par Janic Gagnon
Appuyé par Samuel Choquette
Que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté
- 2 **Adoption des procès- verbaux**
- 2.1 Aucun
- 3 **Lecture et adoption des comptes du mois**
- 3.1 Aucun
- 4 **Lecture de la corespondance**
- 4.1 Aucun

	5	Administration	
	5.1	Lecture, explications et adoption des prévisions budgétaires 2024	
		Résolution # 228-12-2023	
		Relative à l'adoption du budget 2024	
		Considérant que le conseil de la municipalité de Ferland-et-Boilleau doit préparer et adopter le budget de l'année financière et y prévoir des recettes au moins égales aux dépenses qui y figurent;	
		Considérant que conformément à l'article 956 du Code municipal, un avis public de la tenue cette séance spéciale a été publié le 24 novembre 2023;	
		Considérant qu'un projet de budget a été soumis par la greffière-trésorière à l'attention des membres du conseil;	
		Considérant qu'après examen, étude et amendement, le projet de budget soumis par la greffière-trésorière a été approuvé par les membres du conseil municipal;	
		Considérant que pour les fins de l'administration courante, la municipalité de Ferland-et-Boilleau a prévu pour l'année 2024 les appropriations budgétaires nécessaires, le tout tel qu'il appert des revenus budgétaires produits et des dépenses budgétaires produites lesquelles font partie intégrante de la présente résolution.	
228-12-2023		En conséquence,	
		Il est proposé par	Grégoire Girard
		Appuyé par	Claude Paquet
		Et il est résolu à l'unanimité des membres présents du conseil	
		Que le conseil municipal de Ferland-et-Boilleau approuve le budget 2024, tel que préparé et présenté;	
		Que le Conseil est autorisé à effectuer les dépenses telles que prévues.	
	6	Travaux publics	
	6.1	Aucun	
	7	Hygiène du milieu	
	7.1	Aucun	
	8	Urbanisme	
	8.1	Aucun	
	9	Sécurité publique	
	9.1	Aucun	
	10	Loisirs culture tourisme et vie communautaire	
	10.1	Aucun	
	11	Rapport des comités et informations	
	11.1	Aucun	
	12	Affaires diverses	
	13	Période de questions	
		Aucune question	
	14	Levée de l'assemblée	
		Comme tous les points à l'ordre du jour ont été discutés,	
			19:18
229-12-2023		Il est proposé par	Samuel Choquette
		Et il est résolu à l'unanimité des membres présent du Conseil	
		Que la séance soit levée	

Hervé Simard, Maire

Nancy Girard, CPA auditrice, greffière-trésorière et directrice générale